

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 JUIN 2016

DELIBERATION N°CC/2016.00250

PARKINGS ET AIRES DE STATIONNEMENT - CREATION DE REGIES D'AVANCES ET DE RECETTES POUR LA GESTION DES PARKINGS

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 23 juin 2016

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de présents : 84

Nombre de pouvoirs : 11

Nombre de voix : 95

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Michèle BISACCIA, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, Mme Marie-Christine BUFFARD, Mme Laurence BUSSIÈRE, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPRON, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Suzanne CHAZELLE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, Mme Alexandra CUSTODIO, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS, M. André FRIEDENBERG, Mme Michelle GALLAND, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD, Mme Christiane JODAR, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, Mme Marie-Josèphe LAULAGNET, M. Yves LECOCQ, Mme Eliane LEGROS, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, Mme Babette LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Catherine NAULIN, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Mme Joelle RICARD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Annick ROATTINO, M. Marc ROSIER, M. Lionel SAUGUES, M. Jean-Claude SCHALK, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Lucie THOMAS, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALON, M. Enzo VIVIANI, Mme Catherine ZADRA, M. Georges ZIEGLER

REÇU EN PREFECTURE

Le 12 juillet 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160615-D20160025010-DE

DATE D'AFFICHAGE :20160712

Pouvoirs :

M. Michel BEAL donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,
Mme Joëlle COUSIN donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
M. Bernard FAUVEL donne pouvoir à M. Pascal GARRIDO,
Mme Andonella FLECHET donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Daniel JACQUEMET donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
Mme Stéphanie MOREAU donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,
Mme Christiane RIVIERE donne pouvoir à M. Jean-Claude SCHALK,
M. Stéphane VALETTE donne pouvoir à Mme Michelle GALLAND

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, Mme Jennifer BONJOUR, M. Henri BOUTHEON,
M. Olivier BROUILLOUX, Mme Hélène BRUYERE, M. Paul CELLE,
M. Jean-Jacques CHARROIN, M. Marc CHAVANNE, Mme Patricia CORTEY,
M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Marie-Pascale DUMAS, M. Gilles ESTABLE,
M. Marc FAURE, M. Christian FAYOLLE, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE,
Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Laurence JUBAN, Mme Corinne L'HARMET-ODIN,
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Julien LUYA, Mme Pascale MARRON,
M. Yves MORAND, Mme Djida OUCHAOUA, M. Jean-Marc PANGAUD, M. Yves PARTRAT,
M. Gilles PERACHE, M. Florent PIGEON, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Christine ROUX,
Mme Monique ROVERA, Mme Janine RUAS, M. Alain SCHNEIDER, M. Gérard TARDY,
Mme Sylvie THIZY, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Maurice VINCENT

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 JUIN 2016

PARKINGS ET AIRES DE STATIONNEMENT - CREATION DE REGIES D'AVANCES ET DE RECETTES POUR LA GESTION DES PARKINGS

Par délibération n°2015.00192 du 03 juin 2015, le Conseil de Communauté de Saint-Etienne Métropole a voté des modifications statutaires et des extensions de compétences, et notamment des « Parcs et aires de stationnement ».

Par arrêté du 10 août 2015, Monsieur le Préfet de la Loire a modifié les statuts de Saint-Etienne Métropole en y incluant la compétence « Parcs et aires de stationnement ».

Cette nouvelle compétence entraîne le transfert à la collectivité des biens et équipements nécessaires à leurs exercices, ainsi que l'ensemble des droits et obligations qui y sont attachés.

Par délibération n° 265 du 08 juin 2015, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Etienne a notifié un marché de gestion et d'exploitation du « parking des Ursules » et du « parking du Clapier » à la société VINCI PARK SERVICES. Par décision du Maire, la Ville de Saint-Etienne a institué le 18 janvier 2016 une régie d'avances et de recettes pour le « parking du Clapier » et une pour le « parking des Ursules ».

La mairie de Saint-Chamond a signé avec la société VINCI PARK une convention de prestations de services de gestion d'espaces publics en date du 15/07/2012 pour les parkings « place de la Liberté » et « parking de la gare ». Une régie de recettes a été instituée pour ces parkings le 27 juin 2012 modifié par décision du 07 janvier 2013.

Par délibération n° 2015.00492 du 10 décembre 2015, le Conseil de Communauté de Saint-Etienne Métropole a adopté le principe de conventions de gestion transitoire pour six mois jusqu'au 30 juin 2016 permettant aux communes, pour le compte de Saint-Etienne Métropole, d'assurer la création et la gestion des équipements et services afférents aux compétences exercées jusqu'alors par les communes et qui relèvent au 31 décembre 2015, de Saint-Etienne Métropole, notamment les « Parcs et aires de stationnement ».

Afin qu'il n'y ait pas de rupture dans la gestion de ces parkings et qu'ils continuent à être accessibles au public, il est nécessaire de délibérer pour créer les régies d'avances et de recettes nécessaires à leur exploitation.

Ainsi, il est créé deux régies d'avances et de recettes :

- une pour le « parking du Clapier »
Cette régie encaissera les droits de stationnement et les produits relatifs à la vente de cartes de stationnement à durée variable (abonnements) et paiera les éventuels remboursements de tickets.
- une pour le « parking des Ursules »
Cette régie encaissera les droits de stationnement et les produits relatifs à la vente de cartes de stationnement à durée variable (abonnements), les produits relatifs à la vente de tickets aux forains et paiera les éventuels remboursements de tickets.

et une régie de recettes :

- pour le « parking place de la Liberté » et pour le « parking de la gare »
Cette régie collectera l'argent versé dans les caisses automatiques par les usagers.

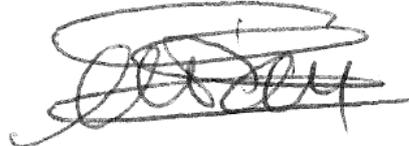
Il sera procédé par arrêté du Président à l'institution de ces trois régies ainsi qu'à la nomination des régisseurs titulaires, des régisseurs suppléants et des mandataires pour chacune des régies.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- **approuve la création de ces trois régies pour les « parcs et aires de stationnement ».**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**



Gaël PERDRIAU